



Chapareillan, le 07/11/11,

VELORIZONS / Pascal GAUDIN

Longifan

38530 - CHAPAREILLAN

Mail : pascal.gaudin@velorizons.com

Objet : enquête publique pour le Parc National des Calanques

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite vous informer de mon souhait de voir le VTT être une activité autorisée dans le futur Parc National des Calanques. Notre agence de voyages à VTT existe depuis maintenant 11 ans et permet chaque année à de nombreux VTTistes de découvrir la France et le monde à VTT (www.velorizons.com).

En France, nous sommes amenés quotidiennement à croiser des marcheurs et pouvons témoigner que les rapports sont courtois dans 99% des cas. Lorsque les rapports ne le sont pas, l'origine vient souvent des préjugés des randonneurs qui ont une vision négative des VTTistes et qui, par conséquence, répondent par la peur ou l'agressivité. Une discussion calme et argumentée permet dans la plupart des cas de renouer le dialogue. Notre message est simple : nous sommes des amoureux de la nature, nous nous déplaçons de manière silencieuse (sans moteur) et avons donc les mêmes centres d'intérêt que les marcheurs. Pourquoi ne pourrions-nous pas cohabiter ? Il ne faut pas faire l'amalgame entre les rares VTTistes qui ne respectent pas les autres usagers de la nature, et la grande majorité des pratiquants qui souhaitent cohabiter de manière responsable.

Pour ce qui est du respect de l'environnement : là encore, l'expérience nous permet de constater :

- que les VTTistes sortent beaucoup moins des sentiers que les marcheurs (car leur engin ne leur permet pas). Leur impact sur la faune et la flore est donc moindre.
- que les sentiers ne sont pas détériorés par le passage des VTT (seul le passage en masse détériore les sentiers, comme c'est le cas lors de l'organisation de gros événements). A ce sujet, j'ajouterais même que si nous allons vers une « canalisation » des VTT sur certaines zones autorisées, nous risquons de créer ce phénomène de sur-fréquentation qui nuira à la qualité des sentiers.

Nous espérons sincèrement que les amoureux du « vélo vert » que sont les VTTistes pourront profiter de la belle nature qu'offre les Calanques dans le futur Parc National des Calanques.

Cordialement.

Pascal GAUDIN / gérant et fondateur de Vélorizons.

Monsieur le Commissaire enquêteur
Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
40 Rue Faugier
13002 Marseille

Objet : Enquête Publique pour le Parc National des Calanques.

J'ai pris connaissance du projet de Charte soumis à enquête publique. En tant que pratiquant du VTT, je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- Le VTT est une pratique du cyclisme. Le vélo est reconnu unanimement comme l'avenir du transport urbain pour favoriser la protection de l'environnement. Interdire le vélo dans le poumon vert de la 2^{nde} ville de France va à l'encontre de l'image salvatrice du vélo qu'un parc naturel devrait favoriser.
- Le Parc des Calanques est aux portes de la 2^{eme} Ville de France, un autre parc « périurbain existe en France : le PN des Cévennes. Un arrêté y a été pris pour assurer la liberté de circulation du vélo et du VTT, l'interdiction étant exception (justifiée et en concertation). Je souhaiterais que ce modèle soit pris pour le Parc des Calanques.
- La cohabitation avec les autres utilisateurs des sentiers ne pose aucun problème actuellement sur le secteur du futur parc. Seuls, de façon sporadique, quelques conflits « larvés » peuvent exister entre certains groupes. Au contraire la cohabitation en bonne intelligence est actuellement la pratique et la règle, les mauvaises expériences sont des exceptions !
- Le VTT ne doit plus être rapproché du Freeride sur éboulis. Le VTT est un outil, la pratique en est une autre. Si 1% de la pratique concerne du freeride sur éboulis, c'est bien le maximum. Les 99 autres % sont des pratiquants sur sentier et quoi qu'il en soit conscients de leurs impacts.
- Les interdictions possibles doivent être limités dans le temps et l'espace, concertées, partagées entre tous les pratiquants pour des raisons de sécurité, protection de la biodiversité
- Le VTT est un sport écologique qui permet d'avoir un rayon d'action long, donc parfait pour découvrir le massif, sans prendre sa voiture ! Quel impact environnemental inadmissible et démontré à ce jour du VTT justifierai son interdiction ?!
- L'interdiction du VTT dans les Calanques et sur le Cœur La Ciotat/Ceyreste/Roquefort la Bedoule reviendrait à voir autant de pratiquants prendre leur voiture avec le VTT sur le porte vélo pour aller pratiquer plus loin. C'est contre productif pour la protection de l'environnement.

Espérant que mes remarques seront bien analysées et prises en compte, soyez assuré, Monsieur le Commissaire, de mon entière considération.

Objet : Enquête publique sur le futur parc national des calanques

Madame, Monsieur, bonjour,

je tiens à vous faire part par la présente, de mon opinion sur le Parc National des Calanques (PNC) qui va bientôt voir le jour dans notre beau département.

Sachez tout d'abord que je suis un usager régulier des loisirs "verts" (escalade, randonnée pédestre et VTT).

Je suis tout à fait favorable à la création d'un PNC, selon les délimitations qui sont prévues par la charte actuelle (même si les frontières manquent de netteté (une délimitation par marquage des coordonnées GPS serait un moyen clair de définir ces limites)), y compris pour le cœur de parc.

Cependant, je tiens à attirer votre attention sur le fait que concernant la pratique du VTT, certaines indications ne me semblent pas judicieuses. En effet, vous semblez considérer le VTT comme un mode de déplacement et non comme un sport. Je cite l'exposé des règles v3_1: "Le Conseil d'Administration réglemente et, le cas échéant, soumet à autorisation du Directeur de l'Etablissement public, sur les sites et, le cas échéant, pendant les périodes qu'il détermine, l'accès, la circulation et le stationnement des cycles :

1° sur les pistes carrossables et sentiers existants, à faible pente, qu'il identifie, afin de limiter, entre autres, la vitesse et les freinages responsables de l'érosion du sol et de l'élargissement des sentiers ;
2° de manière à ce que le cyclisme réponde aux conditions de pratique douce ne nécessitant pas de technicité particulière mais comme moyen de déplacement et de découverte de la nature "

Cela va à l'encontre de la pratique sportive qu'est le VTT. Il serait de bon ton que la circulation des VTT ne soit pas restreinte à une pratique "douce ne nécessitant pas de technicité particulière". D'une part, il est très difficile de définir ce qu'est une technicité particulière (un chemin peut être facile pour un VTTiste averti alors qu'il sera perçu comme difficile pour un débutant). D'autre part, si vous interdisez l'accès aux sentiers "difficiles" aux VTT, vous retirez à ce sport tout ce qui en fait son attrait (cela reviendrait à restreindre, pour l'exemple, la pratique de l'alpinisme aux sommets de moins de 1000m accessibles par de grandes pistes carrossables ne présentant pas de risques pour l'usager!). Ce serait un non sens.

Je vous fait confiance pour clarifier cette situation et permettre la circulation et la pratique du VTT sans restriction dans l'ensemble du Parc National des Calanques, sauf en cœur de parc, et comme cela est actuellement le cas, en cas de fort risque d'incendie dans l'ensemble des massifs.

En espérant que ma voix soit entendue.

Sportivement.

Direction de l'Aménagement Durable
et de l'Urbanisme - Mairie de Marseille
Enquête Publique pour le Parc National
des Calanques
40, rue Fauchier
13002 Marseille

Objet: avis enquête publique Parc National des Calanques

Madame, Monsieur,

Etant un amoureux respectueux de la Nature et pratiquant régulier de diverses activités de plein air, notamment le Vélo Tout Terrain (VTT), je me réjouis de la création de ce Parc National des Calanques, espace qui me permet et, j'espère, me permettra, de m'évader et me ressourcer.

Cependant, je suis très étonné de ne pas voir clairement écrite l'autorisation de ce loisir éologique qui est le VTT dans la future charte du Parc, au même titre que la randonnée pédestre, par exemple...

En effet, cette activité ou même, moyen de transport, est non polluante et permet de s'aventurer dans ce type de massifs naturels sans dégradation ni autre nuisance.

Il m'arrive même, dans la mesure du possible, d'entretenir certains sentiers lorsque je constate une dégradation naturelle (érosion) ou humaine. Par exemple, repousser quelques pierres gênantes, renforcer un passage éboulé...

En ce qui concerne la cohabitation entre les différents utilisateurs, je n'ai personnellement jamais eu de problème lors de mes nombreuses sorties dans ce massif (ou ailleurs): un "bonjour" suivi d'un sourire et la communication est établie !

Néanmoins, j'accepterai certaines interdictions à condition qu'elles soient parfaitement justifiées, réfléchies et raisonnables mais je ne vois pas en quoi le VTT ne serait pas reconnu comme loisir à part entière dans le Parc.

En résumé, ce parc doit se faire avec les pratiques traditionnelles douces (le vélo ne date pas des années 1980, ne l'oublions pas!).

Je vous remercie, par avance, de prendre en compte cet avis et d'intégrer, donc, le vélo sous toutes ses formes dans la charte du Parc National des Calanques.

Bien naturellement,

**Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme
Mairie de Marseille
Enquête Publique pour le Parc National des Calanques**

**40 rue Fauchier
13002 MARSEILLE**

, le 27 Octobre 2011

Objet : Laissons la libre circulation du VTT dans le Parc National des Calanques

Je relève deux incohérences notables en rapport avec la pratique du VTT (Vélo Tout Terrain):

- L'article de la Charte qui énonce: "le Parc n'a pas vocation à limiter la circulation du VTT" et
- Le MARCOEUR qui stipule: "Seuls les sentiers autorisés par le CA et le cas échéant le Directeur seront autorisés".

Soyons clairs et définissons une fois pour toute, les sentiers qui sont ouverts à la pratique du VTT.

Erigeons la charte de conduite pour toutes les pratiques confondues, pour chaque éco-citoyen consommateur du Parc.

"Circuler uniquement sur les voies, les chemins ou les sentiers existants, ne pas polluer le site, respect des autres utilisateurs, partage, cohabitation" sont compatibles avec la protection de la Nature et la pratique de sport vert et sport nature qu'est le VTT.

Le VTT est stigmatisé par des critères péjoratifs et faux:

- pilotage
- technicité
- pente
- vitesse.

Ces définitions ne sont pas le reflet du VTT. Si elles étaient applicables à cette pratique, à toutes les pratiques donc, l'escalade devrait être interdite!

Laissons la libre circulation du VTT dans le Parc National des Calanques.

Veuillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme
Mairie de Marseille
enquête publique pour le parc national des calanques
40 rue Fauchier
13002 Marseille

Objet : Parc national des calanques

Monsieur le préfet,

Bientôt un parc national va ouvrir ses portes, ce fameux parc des calanques.

Va-t-il ressembler à ces parcs d'attractions ou le flux des cars attendront leurs milliers de visiteurs annuels (certes une bonne manne pour peu chère comme on dit ici) avec des parcours totalement dénaturés comme à Sujiton.

Il y aura bien sur comme chez Disney des vendeurs de souvenirs certainement made in china (les souvenirs). Bon pour la protection des l'environnement.

Et il y aura et surtout des règlements liberticides ou nous les habitants qui vivons, protégeons et aimons pas le parc mais les calanques qui nous donnent tant de bonheurs (rare en ce moment)

Dans les calanques je fais du VTT, de la randonnée, de la pêche, de la baignade, de l'escalade et je dois dire non à tous cela.

Moi je dis non et non au parc national des calanques, laissez nous le bonheur de cet environnement. Et si je peux me permettre il y a tant de problèmes à régler dans notre ville n'allez pas en rajouter.

Cordialement.